

FICHE DE VALIDATION DE MOTORISATION PORTE SECTIONNELLE

Tampon de l'entreprise

Nom du client et adresse de l'installation : Date de l'installation du produit :/...../.....
..... Date de mise en service :/...../.....
Date de la motorisation :/...../.....
Autres informations éventuelles sur le produit :

Cette fiche est un outil d'aide à la motorisation d'une porte sectionnelle en assurant la sécurité du produit motorisé.

La première partie de la fiche est dédiée à l'étude de faisabilité de la motorisation : Mon produit est-il motorisable ? Elle décortique l'état général permettant la motorisation du produit en prenant en compte l'environnement de pose. La fiche permet de détecter les réparations ou remplacement à effectuer pour pouvoir motoriser le produit.

Si le produit est motorisable, la deuxième partie de la fiche permet de réaliser l'analyse des risques liés à la motorisation de l'installation dans son environnement.

La troisième partie de la fiche indique les documents à fournir à l'utilisateur.

PARTIE 1 - ETUDE PREALABLE RELATIVE A LA FAISABILITE DE LA MOTORISATION

L'équipement et son support doivent faire l'objet d'une **ETUDE PREALABLE** quant à la **FAISABILITE DE LA MOTORISATION** de l'installation (EN 13241+A2 - chapitre 4.2 ; EN 12635 – Annexe C). Il s'agit notamment de vérifier l'état général de l'installation, de vérifier le fonctionnement manuel du produit et de mettre en évidence les risques liés à la motorisation.

Les points suivants sont à valider en fonction des contraintes d'utilisation futures, en particulier la fréquence d'utilisation :

	Oui	Non	Remarques
Configuration compatible avec une motorisation (dimensionnement des organes de suspension et d'équilibrage, dimensionnement du bâti...)	☐	☐	Si non, le produit n'est pas motorisable
État général de l'installation correct (soudures, assemblages, corrosion, déformation...)	☐	☐	Si non, remplacer
En toute position à l'arrêt le tablier reste immobile	☐	☐	Si non, réparer ou remplacer
Fonctionnement manuel correct absence de point dur	☐	☐	Si non, réparer ou remplacer
État des fixations et supports/suspente sur le bâti correct	☐	☐	Si non, réparer ou remplacer
État des éléments de guidage correct (absence de déformation, fixation, usure ...) afin d'éviter le déraillement	☐	☐	Si non, réparer ou remplacer
Présence et état des butées mécaniques de fin de course adaptée	☐	☐	Si non, remplacer
Présence et état d'un système antichute correct (pare chute, coefficient de sécurité de la chaîne ou câble d'entraînement ...)	☐	☐	Si non, réparer ou remplacer
Absence de bords tranchants sur le tablier et/ou sur les parties fixes (butées, poteaux, ...)	☐	☐	Si non, remplacer
Absence de surfaces susceptibles de créer des bords tranchants en cas de rupture	☐	☐	Si non, remplacer
Absence de parties en relief (serrure, poignées, éléments décoratifs, boîtes aux lettres...) pouvant créer des zones de cisaillement, de coincement, d'entraînement.	☐	☐	Si non, réparer ou remplacer
En présence de portillon incorporé dans le tablier, le portillon est-il sécurisable ?	☐	☐	Si non, remplacer

NOTES :

- Dans le cas de la présence d'une notice du fabricant indiquant les préconisations en termes de motorisation, ces instructions doivent être respectées.
- La fréquence d'utilisation est souvent sous-estimée par les futurs utilisateurs quand l'équipement passe de manuel à motorisé.
- Cette étude ne considère pas :
 - la disponibilité d'une alimentation électrique à proximité de l'équipement, ni tout autre aspect relatif à l'alimentation.
 - la déformation possible de l'équipement en fonction de la température, de l'exposition et de ses dimensions.

PARTIE 2 - MOTORISATION DU PRODUIT MANUEL

ATTENTION : En aucun cas un avertissement de danger apposé sur l'équipement ne dédouane l'installateur de l'obligation de sécuriser l'équipement.

1. EXIGENCES RELATIVES A LA MOTORISATION

SATISFAISANT

Adéquation de la motorisation avec la cinématique du produit et les dispositifs de sécurité mécaniques présents sur l'équipement ☐
Déclaration de conformité de la motorisation à l'EN 60335-2-103 fournie par le fabricant de la motorisation ☐

2. PROTECTION DES ZONES DANGEREUSES

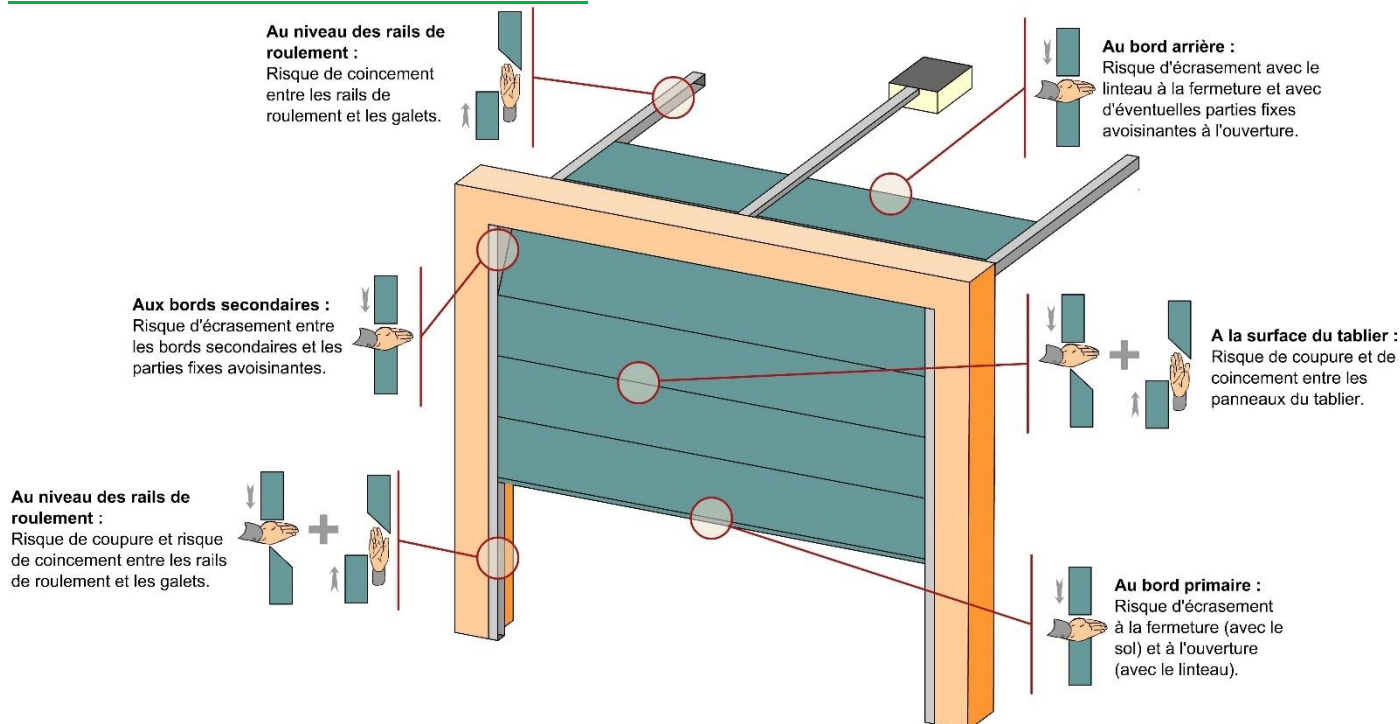


Schéma des principales zones de danger à protéger sur une porte sectionnelle

2.1. PROTECTION DU BORD PRIMAIRE

SATISFAISANT

Vérification de la présence d'un dispositif de protection ☐

Cocher la case correspondant au dispositif mis en place :

- ou ☐ Dispositif de limitation des forces (type C) associé à un dispositif de détection de présence (type D)
☐ Dispositif de type E (exemples : barrage cellules toute hauteur, détection de présence, ...)

Vérification du dispositif de limitation des forces (type C)

- Vérification du fonctionnement ☐
- Mesure des forces (**fortement recommandée**) ☐

Les instructions du fabricant de motorisation doivent être respectées.

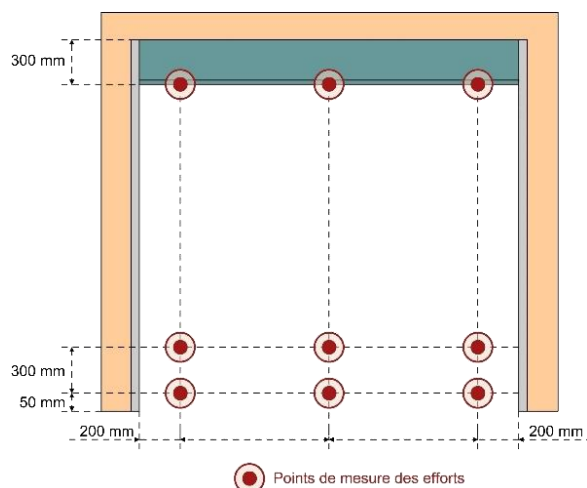


Figure 1

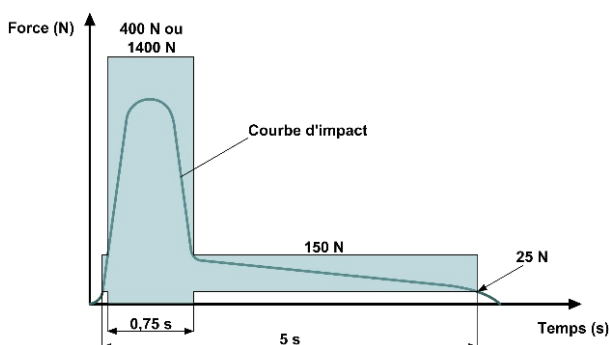
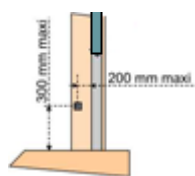


Figure 2

Voir figure 1	Si données disponibles sur l'instrument de mesure, (voir figure 2), indiquer les valeurs				SATISFAISANT
	Période dynamique		Période statique		Dans tous les cas, limitation des forces (valeurs et durées) satisfaisante
	Effort maximal (N) (<400N, ou <1400N pour une ouverture >500mm)	Durée maximale de 0,75s (à compter du moment où l'effort dépasse 150N)	Effort maximal (N) (<150N)	Effort au-delà de la période statique (<25N)	
Point 1	 N	 s	 N	 N	☐
Point 2	 N	 s	 N	 N	☐
Point 3	 N	 s	 N	 N	☐
Point 4	 N	 s	 N	 N	☐
Point 5	 N	 s	 N	 N	☐

Vérification du dispositif de détection de présence (type D)



Lorsqu'un système de détection est actif d'un seul côté, il peut être installé sur l'un ou l'autre des côtés du tablier de l'équipement. Toutefois, le Groupement ACTIBAIE recommande l'installation d'une cellule de chaque côté.

- **Positionnement** de la détection de présence satisfaisant (voir figure ci-contre) ☐
- **Fonctionnement** de la détection de présence satisfaisant ☐

Vérification du dispositif de type E (exemples : barrage cellules toute hauteur, détection de présence, ...)

- Fonctionnement de la détection satisfaisant (test avec corps d'épreuve (NF EN 12453)) ☐

2.2. PROTECTION DU RISQUE DE SOULEVEMENT

- La porte ne doit pas avoir de point d'accroche ou elle doit pouvoir être arrêtée à la main, sinon un système de détection doit empêcher l'écrasement vers la partie supérieure ☐

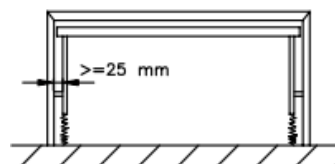
2.3. PROTECTION DE LA SURFACE DU TABLIER

- Protection des zones en saillies et bords tranchant sur le tablier
- Protection anti pince doigts jusqu'à 2500 mm ou de tout autre niveau accessible en permanence ☐

2.4. PROTECTION DU BORD SECONDAIRE

Cocher la case correspondant au type de protection mis en place :

- ou
- ☐ Par limitation des forces par une détection de contact
 - ☐ Par un système de détection de présence
 - ☐ Par protection mécanique
 - ☐ Par des distances de sécurité respectant les prescriptions ci-contre



2.5. PROTECTION DES ELEMENTS DE GUIDAGE

- ou
- ☐ Carter / Protection mécanique
 - ☐ Avertissement de danger
 - ☐ Distances de sécurité

2.6. PROTECTION DU SYSTÈME DE TRANSMISSION DE MOUVEMENT

- ou
- ☐ Carter / Protection mécanique
 - ☐ Avertissement de danger
 - ☐ Distances de sécurité

2.7. RACCORDEMENT AUX ENERGIES

- Vérifier que la ligne d'alimentation est dédiée, dimensionnée et protégée. ☐

3. EXIGENCES D'INSTALLATION

SATISFAISANT

3.1. MANŒUVRE MANUELLE

- Présence d'une manœuvre manuelle ☐

3.2. OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

SATISFAISANT

Obligatoire en lieu de travail ([arrêté du 21 décembre 1993](#)) et en habitat collectif ([arrêté du 9 août 2006](#))

- Eclairage de l'aire de débattement (50 lux au sol) ☐
- Marquage au sol de l'aire de débattement ☐



Bandes jaunes et noires, inclinées d'environ 45° et de dimensions à peu près égales entre elles sur la projection au sol du volume de débattement (volume enveloppe défini par le tablier lors de son mouvement) du tablier compte tenu d'un gabarit de passage de 2,5 m de hauteur.

- Feu clignotant visible de l'intérieur et de l'extérieur ☐
 - Si la porte est accessible au public, préavis de 2 secondes ☐
- Présence d'un joint élastique sur le bord primaire de fermeture ☐

PARTIE 3 - DOCUMENTATION

FOURNIR A L'UTILISATEUR

SATISFAISANT

- Instructions d'utilisation (dont l'utilisation de la manœuvre manuelle) ☐
- Instructions de démontage ☐
- Instructions de maintenance et livret d'entretien ☐

INFORMATION SUR LA MAINTENANCE

- Informer l'utilisateur de la nécessité de réaliser la maintenance du produit conformément aux instructions du fabricant ☐

PLUS D'INFORMATION DANS LE GUIDE DE MAINTENANCE

L'adéquation du produit avec l'utilisation prévue est à vérifier par l'utilisateur.

Remarque(s) éventuelle(s) :

.....

.....

.....

Fait à : Le/...../.....

Fonction et signature du représentant de l'entreprise :